NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1996/6
15 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3631e séance du Conseil de sécurité, tenue le 15 février 1996, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La situation en Afghanistan", le Président du Conseil a fait, au nom de celui-ci, la déclaration suivante :

"Le Conseil de sécurité déplore profondément la poursuite en Afghanistan d'hostilités qui ont semé la mort parmi la population et la destruction dans le pays et qui menacent la paix et la sécurité de la région.

Il est particulièrement préoccupé de l'intensification récente des bombardements et des attaques aériennes visant Kaboul, la capitale, et ses environs, ainsi que du blocus de la ville qui empêche l'acheminement de denrées alimentaires, de carburant et autres secours humanitaires vers sa population.

Il demande aux parties concernées de mettre fin immédiatement aux hostilités et de ne pas empêcher que l'aide humanitaire et les autres approvisionnements nécessaires parviennent aux habitants sans défense de Kaboul. Il félicite à cet égard l'Organisation des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organismes humanitaires présents en Afghanistan, qui s'acquittent de leur mission dans les circonstances les plus difficiles, il note avec satisfaction le pont aérien établi entre Peshawar et Kaboul pour le transport de denrées alimentaires et il demande instamment à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts ainsi déployés pour sauver des vies.

Il est profondément préoccupé de ce que la poursuite du conflit en Afghanistan crée un terrain propice au terrorisme, aux transferts d'armes et au trafic de drogues, dont les effets déstabilisants se font sentir dans toute la région et au-delà. Il demande aux dirigeants des parties afghanes de mettre de côté leurs différends et de faire cesser ces activités.

Il réaffirme son plein appui aux efforts que déploie la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour apporter une solution pacifique au conflit par l'instauration d'un conseil investi de réels pouvoirs, pleinement représentatif sur une large base, qui soit

acceptable pour tous les Afghans. Il demande à tous les Afghans de coopérer pleinement avec la Mission spéciale et d'oeuvrer à la réalisation de cet objectif.

Il demande à tous les États qui sont en mesure de le faire de prendre des mesures de nature à promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan, notamment en pressant les parties au conflit de coopérer pleinement avec la Mission spéciale des Nations Unies. Il demande également à tous les États de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et d'empêcher les livraisons aux parties d'armes et autres moyens pouvant contribuer à la poursuite des combats.

Il demande instamment aux ravisseurs des membres de l'équipage de l'appareil russe, à Kandahar, de les libérer immédiatement et sans aucune condition.

Il réaffirme son engagement à l'égard de la pleine souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Afghanistan. Il se déclare à nouveau prêt à aider le peuple afghan dans ses efforts pour ramener la paix et la normalité dans son pays et il encourage tous les États, l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et autres entités à appuyer ceux que déploie la Mission spéciale des Nations Unies dans le même sens.

Le Conseil de sécurité restera activement saisi de la situation en Afghanistan."
